



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Chazey-sur-Ain, le 23 septembre 2026

**A l'attention des Conseillers communautaires
titulaires de la Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain**

+ copie pour information :

↳ aux Conseillers communautaires suppléants

↳ aux Conseillers municipaux

Nos réf. : 2026-0333/JLG/TCO/VBB/CCA

Cher(e) collègue,

Le Conseil communautaire se réunira :

Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 18 heures
à Chazey-sur-Ain – Amphithéâtre

Ordre du jour :

Economie-Commerce et Formations

- Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Modification des conditions d'attribution

Désignations et administration

- Désignation de représentants : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire Métropolitaine Lyonnaise, commission consultative paritaire de l'énergie

Marchés – Travaux

- N°2026-04 - Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique – Attribution des accords-cadres

Finances – Mutualisations

- Fonds de concours spécialisé relatif au petit patrimoine 2026-2032 - Délibération cadre
- Modification de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : création d'un bonus de soutien au Centre de santé départemental de l'Albarine pour 2026
- Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Meximieux – versement d'un acompte supplémentaire de 20 %
- DM n°2 du budget principal 2026
- Transfert d'une partie des parcelles BT 206 et BT 212 du budget principal au budget annexe Immobilier Locatif Economique (pour le BLI Formations à Ambérieu-en-Bugey)
- Mutualisation : avenant à la convention relative à l'enlèvement, au transport et à la destruction de véhicules non identifiables dans le Département de l'Ain

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Mobilités

- Fonds de concours pistes cyclables - Délibération cadre
- Aménagement d'un parking de covoiturage sur la ZAE en Point Bœuf à Ambérieu-en-Bugey – validation de l'avant-projet, plan de financement et demandes de subvention – Abrogation de la délibération n°2026-118 du 24 juin 2026 suite modification du plan de financement

Habitat -Urbanisme et Gens du voyage

- Cessions immobilières des parcelles BT 441 et BT 442 rue Emile Bravet à Ambérieu - Dossiers ALTJ et CORAT
- Renouvellement de l'accord collectif départemental concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et conventionnement avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) pour la Mission d'identification et de suivi du relogement des publics prioritaires dans le parc social
- Attribution d'une subvention au promoteur YAPICI pour une opération de démolition située sur la commune de Loyettes (45 460 €)
- Versement d'aides en faveur des bailleurs sociaux dans le cadre de la mise en place du PLH et de la signature des contrats territoriaux : Alliade Habitat à Pérouges (20 000 €) ; Logidia à Tenay (18 000 €)
- Gens du voyage - Occupation illicite : soutien exceptionnel à la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans

Gestion des déchets

- Accès des habitants et des professionnels de la commune de Groslée – Saint-Benoît aux déchèteries de la CCPA
- Exonération de TiEOM pour 2027 pour certains établissements commerciaux et artisanaux
- Rapports d'activités annuels 2025 : prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ; SITOM Nord-Isère ; ORGANOM
- Présentation du rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes du syndicat mixte ORGANOM

Tourisme

- Fonds de concours tourisme : attribution de fonds de concours aux commune d'Ambronay (requalification du centre-bourg et des rues adjacentes phase 2), Lagnieu (rénovation de la tour de Montvert), Saint-Maurice-de-Rémens (embellissement du parvis de l'église), Saint-Rambert-en-Bugey (aire de pique-nique) et Vaux-en-Bugey (sécurisation de la cloche de l'église Saint Martin)
- Convention de partenariat avec l'association Patrimoine et Transmission – Centre culturel de rencontre d'Ambronay pour la création d'un sentier pédestre et artistique de l'Abbaye d'Ambronay au Château des Allymes
- Avenant à la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs entre le CEN et la CCPA relatif aux actions visant à préserver le patrimoine et les paysages du territoire de la plaine de l'Ain
- Dispositif d'aide aux hébergements touristiques

Environnement-climat-biodiversité, bâtiments et énergie

- Renouvellement des dispositifs d'aide aux communes pour l'autoconsommation collective sur le patrimoine communal, la solarisation des Stations d'Épuration et des captages d'eau, le relampage des bâtiments et équipements communaux

Personnel communautaire

- Protection sociale complémentaire des agents - Risque « Mutuelle-Santé » - Revalorisation de la participation employeur
- Action sociale facultative : participation exceptionnelle aux agents relative à la hausse des prix des carburants
- Modification et mise à jour du tableau des effectifs
- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification

Présentation rapports d'activité

- Rapports d'activités annuels 2025 : mandataires de la SEM Plaine de l'Ain Développement sur l'exercice 2025, Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, Etablissement Public Foncier de l'Ain
- Rapport d'activité et de Développement Durable 2025 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Fonds de concours exceptionnels compteurs d'eau

- Attribution de fonds de concours exceptionnel pour la prise en charge financière partielle de compteurs d'eau : Marchamp (5 243 €), Seillonnaz (2 922 €)

Fonds de concours généralistes

- Attribution de fonds de concours généralistes à Arandas (87 629 €), Bourg-Saint-Christophe (33 623 €), Cleyzieu (40 656 €), Montagnieu (5 986 €), Pérouges (17 416 €), Saint-Maurice-de-Gourdans (6 004 €), Serrières-de-Briord - Modification (58 238 €), Vaux-en-Bugey (33 633 €).

Les projets de délibérations ci-joints constituent la note explicative de synthèse au regard de l'article L2121-12 du CGCT et je vous prie de bien vouloir vous en munir pour la séance.

En cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir à tout conseiller communautaire titulaire de n'importe quelle commune membres de la CCPA par le biais de la procuration jointe à la présente convocation.

Pour les communes disposant d'un conseiller communautaire suppléant, ce dernier peut voter en lieu et place de son conseiller titulaire, uniquement si ce dernier en a avisé le président de séance (possibilité d'utiliser le document-ci-joint).

Je vous prie de croire, cher(e) collègue, à mes sentiments distingués.

Le Président

de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

